



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	11	10

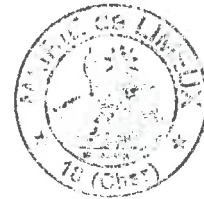
Vote
A la majorité
Pour : 9
Contre : 1
Abstention : 1

L'an 2026, le 20 Mars à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de LIMEUX s'est réuni à la Mairie de LIMEUX, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur YVON Julien, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 16/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/03/2026.

Présents : M. YVON Julien, Maire, Mmes : KUBLER Sylvia, MOREL Angélique, NEDELEC ANNE-MARIE, PAIRAULT Elodie, YVON Céline, MM : FAILLOT Benoit, GRANGETAS Kevin, GRESSETTE Romain, RAYMOND Philippe, ROTINAT Julien

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de BOURGES
Le : 23/03/2026
Et
Publication sur le site
<http://limeux-berry.fr>

A été nommé(e) secrétaire : Mme MOREL Angélique



04_2026 – DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS AU MAIRE

Le Maire a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal soit trois adjoints au maire au maximum.

Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de deux adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré, a fixé à **un** le nombre des adjoints au maire de la commune.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 20/03/2026

Le Maire
Julien YVON

Secrétaire de séance
Mme MOREL Angélique

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 24/03/2026